



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EMAL 228 D/JM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EMAL 228 D/JM
Numéro du produit	10926
Synonymes; marques commerciales	EMAL 228D/JM RSPO MB
UFI	UFI: 1CFS-TW7J-C00A-EKP5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fertilisante Produit d'entretien. Produits de beauté Detergent production Tensioactif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No. 10926

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé
Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



EMAL 228 D/JM

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.
UFI	UFI: 1CFS-TW7J-C00A-EKP5
Contient	ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM	25 - 100%
Numéro CAS: 68891-38-3	Numéro CE: 500-234-8
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16-XXXX
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
Aquatic Chronic 3 - H412	
BRONOPOL (INN)	0 - 0.1%
Numéro CAS: 52-51-7	Numéro CE: 200-143-0
Facteur M (aigu) = 1	
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H312	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
STOT SE 3 - H335	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 2 - H411	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

EMAL 228 D/JM

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Consulter un médecin immédiatement. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
Ingestion	Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner beaucoup d'eau à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
Contact cutané	Consulter un médecin immédiatement. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Contact oculaire	Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Protection des secouristes	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Larmolement abondant.

EMAL 228 D/JM

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

Produits de combustion dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Approcher le déversement contre le vent. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé.

EMAL 228 D/JM

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

DNEL Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2750 mg/kg/jour
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 175 mg/m³
Population en général, Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1650 mg/kg/jour
Population en général, Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 52 mg/m³
Population en général, Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 15 mg/kg/jour
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 175 mg/m³

EMAL 228 D/JM

PNEC

- eau douce; 0.24 mg/l
- eau de mer; 0.024 mg/l
- STP; 10000 mg/l
- Sédiments (eau douce); 5.45 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.545 mg/kg
- Sol; 0.946 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc nitrile. Néoprène.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

EMAL 228 D/JM

Couleur	Clair. Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 6 - 7 (10% w/w)
Point de fusion	< 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C
Point d'éclair	> 100°C Coupelle fermée. Ce produit n'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.03 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	100 - 200 cP @ 20°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

EMAL 228 D/JM

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

ETA inhalation

(poussières/brouillards mg/l)

500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

EMAL 228 D/JM

Toxicité pour la reproduction - fertilité - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

Informations toxicologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4.100,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 4.100,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

EMAL 228 D/JM

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test de Ames OECD 471

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL >300 mg/kg, Orale, Rat OECD 416

Toxicité pour la reproduction - développement - NOAEL: >1000 mg/kg, Orale, Rat OECD 414

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL >225 mg/kg, Orale, Rat OECD 408

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

BRONOPOL (INN)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 305,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 305,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Rat

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ 800 mg/m³, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 0,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

EMAL 228 D/JM

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Lapin
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant. Cobaye OECD 406
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Peut irriter les voies respiratoires.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.
.	
Inhalation	Toxique par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

BRNOPOL (INN)

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: > 1 mg/l, Poissons
CESIO

EMAL 228 D/JM

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: >7.1 mg/l, Poissons OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 7.4 mg/l, Daphnia magna OECD 202 NOEC, 48 heures: 0.27 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 27.7 mg/l, Algues OECD 201

BRONOPOL (INN)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	LC ₅₀ , 96 heures: 35.7 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 1.4 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 0.37 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 49 jours: 21.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.27 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.
-------------------------------------	---

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation (%) 100: 28 jours

BRONOPOL (INN)

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

EMAL 228 D/JM

Phototransformation	- 50%: <2 jours
Biodégradation	- 70-80%: 28 jours OCED 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM**

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. BCF: < 3,
Coefficient de partage	log Pow: 0.3

BRNOPOL (INN)

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.
Coefficient de partage	log Pow: 0.22

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants**ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM**

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
-----------------	------------------------------------

BRNOPOL (INN)

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
-----------------	------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**BRNOPOL (INN)**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**BRNOPOL (INN)**

Autres effets néfastes	Non disponible.
-------------------------------	-----------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

EMAL 228 D/JM

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

**Code de consignes
d'intervention d'urgence** •3Z

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
-----------------------	---

EMAL 228 D/JM

Listes pour la santé et l'environnement

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

EMAL 228 D/JM

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	05-03-21
Numéro de version	4.000
Remplace la date	22-04-20
Numéro de FDS	10926

EMAL 228 D/JM

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jacq Pattinson

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.